

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2019

DATE DE CONVOCATION : 08 FÉVRIER 2019

N°2019-01-09-bis

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 44
Conseillers votants : 45

Dont pouvoirs : 7

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 14 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Pérignac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse – **BARBEZIEUX** : M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique – M. PROVOST Jean-Jacques **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMÉRAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Jacques CHABOT (Barbezieux) - M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Loïc DEAU (Reignac) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. BUZARD Laurent a donné pouvoir à M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac) – Mme AUTHIER-FORT Claire a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre

Etaient présents sans droit de vote :

M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), Mme MONTAUT Martine, M. PETIT Bernard (Oriolles) Mme EDELY Françoise, M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet),

Etaient excusés :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), Mme GENDRINEAU Laurence (Etriac), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. HILAIRET Joël (Passirac).

**N°9 – Objet : Financement du projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac
– Tranche 3**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements

Monsieur le Vice-Président rappelle les différentes étapes et toute la réflexion menée sur le projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac et présente le plan de financement de l'opération. Il précise que c'est un projet structurant et de grande envergure pour notre territoire.

Il rappelle également que l'opération a débuté et que le cabinet « Atelier du Trait » a été désigné comme maître d'œuvre par délibération du 20 décembre 2018.

En complément du maître d'œuvre, la CdC 4B a retenu la SAEML Territoires Charente comme assistant à maîtrise d'ouvrage afin de l'aider à piloter la réalisation de l'opération.

Les tranches 1 et 2 de l'opération ci-dessous détaillées ont déjà fait l'objet de demande de financement sur les années 2017 et 2018.

Pour l'année 2019, la tranche 3 atteint un montant total HT de 619 828.30 €.

Elle est financée par le biais du FEDER en ce qui concerne la partie « bâtiment du futur ». Le reste de la tranche fait l'objet de la présente demande de subvention à l'État pour un montant de 419 062.64 €.

Par conséquent, Monsieur le Vice-Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la demande de financement auprès de l'État dans le cadre d'une subvention d'un montant de 419 062.64 € représentant 67.61 % du montant total HT de la tranche 3, soit 619 828.30 €.

Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

AR PREFECTURE
016-241600501-20190215-DEL_2019_01_09B-DE
Requ le 15/02/2019

PLAN DE FINANCEMENT OPERATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE BROSSAC

Budget Tranche Fonctionnelle	Objet	Montant HT	Montant TTC	DSIL	DETR	SIL + FST	FEDER	TOTAL SUBVENTIONS	Reste à charge Cdc4B	Subvention en %	
											SUBVENTION D'ETAT
Budget global d'opération Tranches 1 - 2 - 3 - 4	Travaux bâtiment/aléas	1 406 561,00 €	1 687 873,20 €								
	Espaces ext/VRD/Assain	101 800,00 €	122 160,00 €								
	Etudes techniques	28 000,00 €	33 600,00 €								
	Frais assurances, consultations	20 934,00 €	25 120,80 €								
	Honoraires	277 453,00 €	332 943,60 €								
	Ingénierie	106 629,00 €	127 954,60 €								
	travaux liés aux économies d'énergie (bâtiment du Mur)	384 000,00 €	460 800,00 €								
	TOTAL tranches 1 + 2 + 3 + 4	2 325 377,00 €	2 790 452,40 €	1 393 487,14 €		74 000,00 €	153 600,00 €	1 621 087,14 €	704 289,86 €	70%	
	Budget Tranche Fonctionnelle 1 2017	Travaux bâtiment/aléas	236 700,00 €	284 040,00 €							
		Espaces ext/VRD/Assain. 68 %	70 000,00 €	84 000,00 €							
Etudes techniques 71 %		20 000,00 €	24 000,00 €								
Frais assurances, consultations 96 %		20 000,00 €	24 000,00 €								
Honoraires 24 %		65 400,00 €	78 480,00 €								
Ingénierie 40 %		43 000,00 €	51 600,00 €								
TOTAL tranche 1 montant éligible*		435 100,00 €	522 120,00 €		160 054,35 €	60 000,00 €		220 054,35 €	235 045,65 €	48,35%	
TOTAL opération tranche 1		455 100,00 €	546 120,00 €								
Budget Tranche Fonctionnelle 2 2018		Travaux bâtiment/aléas	497 944,40 €	561 533,28 €							
		Espaces ext/VRD/Assain. 16 %	15 900,00 €	19 080,00 €							
	Etudes techniques 29 %	8 000,00 €	9 600,00 €								
	Frais assurances, consultations 4 %	934,00 €	1 120,00 €								
	Honoraires 38 %	106 027,00 €	127 232,40 €								
	Ingénierie 30 %	31 815,00 €	38 178,00 €								
	travaux liés aux économies d'énergie (bâtiment du futur) 50 %	192 000,00 €	230 400,00 €								
	TOTAL tranche 2 montant éligible	822 620,40 €	987 143,68 €	250 000,00 €	222 107,51 €						
	TOTAL tranche 2 montant éligible SIL	70 000,00 €				14 000,00 €					
	TOTAL tranche 2 montant éligible FEDER	192 000,00 €					76 800,00 €				
TOTAL opération tranche 2	822 620,40 €	987 143,68 €					562 907,51 €	259 712,89 €	68%		
Budget Tranche Fonctionnelle 3 2019	Travaux bâtiment/aléas	350 958,30 €	421 149,86 €								
	Espaces ext/VRD/Assain. 8 %	7 950,00 €	9 540,00 €								
	Honoraires 19 %	53 013,00 €	63 615,60 €								
	Ingénierie 15 %	15 907,00 €	19 088,40 €								
	travaux liés aux économies d'énergie (bâtiment du futur) 50 %	192 000,00 €	230 400,00 €								
	TOTAL tranche 3 montant éligible	619 828,30 €	743 793,96 €	419 062,64 €							
	TOTAL tranche 3 montant éligible FEDER	192 000,00 €					76 800,00 €				
	TOTAL opération tranche 3	619 828,30 €	743 793,96 €					495 862,64 €	123 965,66 €	80%	
	Budget Tranche Fonctionnelle 4 2020	Travaux bâtiment/aléas	350 958,30 €	421 149,86 €							
		Espaces ext/VRD/Assain. 8 %	7 950,00 €	9 540,00 €							
Honoraires 19 %		53 013,00 €	63 615,60 €								
Ingénierie 15 %		15 907,00 €	19 088,40 €								
TOTAL tranche 4 montant éligible		427 828,30 €	513 393,96 €	342 262,64 €							
TOTAL opération tranche 4		427 828,30 €	513 393,96 €					342 262,64 €	85 565,66 €	80%	

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :

- Sollicite une subvention de 419 062.64 € au titre d'une subvention d'État 2019 ;
- s'engage à financer la totalité de l'opération ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'est pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée sur le budget général à l'article 1321.

Certifié exécutoire par le Président **15 FEV. 2019**
 Reçu en Sous-Préfecture le **15 FEV. 2019**
 Publié ou notifié le : **15 FEV. 2019**
 Touvérac, le **15 FEV. 2019**

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 15 février 2019
 le Président,
 Jacques CHABOT.

